

N° 13F0022X au catalogue
ISSN 1708-9719

Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2006



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2006



Introduction

Tendances du revenu au Canada est un vaste ensemble de statistiques sur le revenu, traitant de thèmes tels que la répartition du revenu, l'impôt sur le revenu, les transferts gouvernementaux et le faible revenu. Les données antérieures à 1996 sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), tandis que les données à partir de 1996 proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

Les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) ont fait l'objet de changements importants cette année. Quatre années ont été ajoutées aux données historiques, soit de 1976 à 1979. De plus, les données de l'EFC ont été adaptées autant que possible aux concepts de l'EDTR. Certains concepts des deux enquêtes étaient pratiquement identiques, tel que les données du revenu qui ont subi des changements minimes. Cependant certains concepts sont différents entre les deux enquêtes et des variables ont dû être modifiées. Par exemple, le 'chef de famille' de l'EFC a été remplacé par le 'soutien économique principal' de l'EDTR. Ainsi, les variables associées aux caractéristiques familiales ont subi des modifications. Pour plus de renseignements concernant la transformation des données de l'EFC ainsi que son impact sur les estimations, veuillez consulter la rubrique Notes et définition - Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996 ([link](#)).

Tous les revenus estimés sont exprimés en dollars constants de 2006 afin de tenir compte de l'inflation et d'établir des comparaisons dans le temps, en termes réels.

Tendances du revenu au Canada fournit une liste complète des tableaux ainsi que des instructions pour démarrer. Il contient également des notes et définitions, une description des sources de données, de la méthodologie d'enquête et de la qualité des données, ainsi qu'une section qui s'appelle « Produits et services connexes ». Il contient également l'information de référence sur l'enquête, son contenu et la méthodologie utilisé, ainsi que d'autres produits et services sur les données de l'EDTR.

En plus de la couverture géographique au niveau provincial, plusieurs des tableaux présentent des estimations pour les 15 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) : Halifax, Québec, Montréal, Ottawa-Gatineau, Toronto, St-Catharines-Niagara, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. Étant donné les limites de tailles d'échantillon et la variabilité d'échantillonnage, les estimations des régions urbaines sont moins fiables et sont sujettes à une plus grande marge d'erreur que les estimations provinciales et nationales. Étant donné la variabilité des estimations annuelles, les utilisateurs sont prévenus de ne pas tirer de conclusion en les comparant d'une année à l'autre seulement.

Tendances du revenu au Canada utilise le logiciel [Beyond 20/20](#) pour l'accès aux tableaux et leur manipulation.

Ce que vous devez savoir

A. Suppression des cellules et fiabilité des cellules de données trop petites

La suppression des cellules a été appliquée aux tableaux selon les besoins afin que l'on puisse tenir compte de la fiabilité moins élevée des données liées à des groupes peu nombreux. (Voir la section « Sources, méthodes et procédures d'estimation » pour en savoir davantage sur la suppression et la qualité des données.) Dans certains cas, notamment lorsque la région géographique en question comporte une faible population, ou qu'une caractéristique quelconque servant à définir la population est rare, la fiabilité de la statistique risque d'être trop faible pour que celle-ci soit diffusée. Des règles adéquates de fiabilité ont permis de filtrer les données.

Dans quelques vues de tableaux, il est possible que le nombre de données simples supprimées rende la vue du tableau dans son ensemble quelque peu inutilisable. On aurait pu concevoir les tableaux de façon à éliminer certaines catégories ou dimensions dès le début, mais cela aurait presque certainement entraîné l'élimination d'un contenu utile. On a préféré inclure toutes les vues du tableau (sans élimination d'aucune catégorie ni d'aucune dimension), quitte à supprimer des données, une cellule à la fois, afin d'exclure celles qui ne sont pas fiables.

B. L'estimation de la population de l'EDTR

La série 900 « tableaux chronologiques » démontre les estimations de la population de l'EDTR, le nombre de personnes et d'unités familiales/familles de recensement du Canada, des provinces ainsi que des régions métropolitaines de recensement. Les utilisateurs doivent tenir compte que les estimations de la population dans l'EDTR diffèrent des estimations officielles sur la population de Statistique Canada. Contrairement aux estimations officielles sur la population, plusieurs segments de la population ne sont pas inclus dans l'enquête de l'EDTR, incluant des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

C. Valeurs manquantes pour des caractéristiques autres que le revenu

Même si l'EDTR et l'EFC comportent des données complètes sur tous les répondants pour l'âge, le sexe, les relations familiales et les caractéristiques du revenu. Quoi qu'il en soit, seule l'EFC offre des données complètes sans valeurs manquantes pour toutes les caractéristiques du marché du travail et le niveau de scolarité, depuis que l'EFC était mené comme un supplément à l'Enquête sur la population active, qui fournissait des données de base sur le travail entièrement vérifiées et imputées.) Dans la mesure où il existe des valeurs manquantes pour une dimension, relevant de la catégorie « ne sais pas », il peut y avoir un sous-dénombrement dans l'une ou l'autre ou l'ensemble des autres catégories. Si le sous-dénombrement de l'EDTR est appréciable, on pourrait observer un bris entre les deux périodes (la période jusqu'à 1995 et la période depuis 1996).

Contenu de l'enquête

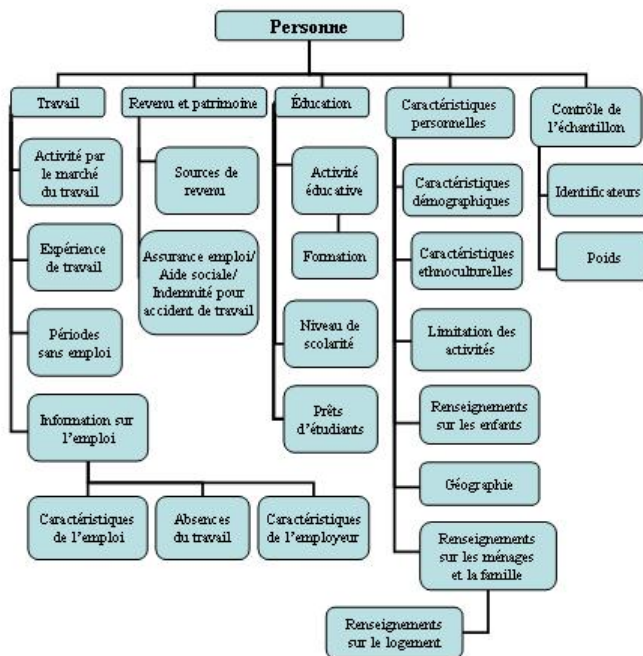
L'EDTR permet de recueillir des données sur un vaste éventail de sujets. Certains sont fondamentalement « dynamiques », comportant des transitions et des périodes, et d'autres comportent une valeur explicative importante.

Les thèmes abordés sont :

- [travail](#)
- [revenu et patrimoine](#)
- [études](#)
- [caractéristiques personnelles](#)
- [contrôle de l'échantillon](#)

Pour en savoir plus sur les variables de l'enquête, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée [L'EDTR - dictionnaire électronique des données](#)

Figure 2. Organisation du contenu de l'EDTR



Travail

Activité sur le marché du travail

- activité principale durant l'année
- périodes d'emploi et périodes de chômage (dates de début et de fin, durées)
- situation hebdomadaire vis-à-vis de l'activité
- nombre total de semaines pendant lesquelles la personne a été occupée, en chômage et inactive chaque année
- périodes de cumul d'emplois
- périodes d'absence du travail

Expérience de travail

- nombre d'années de travail à temps plein et à temps partiel
- nombre d'années de travail à temps plein et équivalents temps plein

Caractéristiques des périodes sans travail

- recherche d'emploi pendant la période
- dates des périodes de recherche d'emploi
- désir de travailler
- raison pour laquelle la personne ne cherchait pas d'emploi

Caractéristiques des emplois*

- dates de début et de fin, date initiale de début avec cet employeur
- salaire
- horaire de travail (heures et type)
- avantages sociaux
- affiliation syndicale
- profession
- tâches de supervision/gestion
- catégorie de travailleurs
- durée d'emploi (ancienneté)
- façon dont la personne a obtenu l'emploi
- raison pour laquelle l'emploi a pris fin

*Les caractéristiques des emplois sont mises à jour annuellement et sont recueillies pour un maximum de six emplois par année; les dates des changements sont enregistrées.

Caractéristiques des absences du travail*

- dates
- motif
- absence rémunérée ou non rémunérée

*Pour absence du travail d'une semaine ou plus. Les données sont recueillies au sujet du premier et du dernier congé de chaque année, pour chaque employeur.

Caractéristiques de l'employeur

- secteur d'activité
- taille de l'entreprise
- secteur public ou privé

Revenu et patrimoine

Sources de revenu

- renseignements annuels concernant plusieurs sources de revenu

Par exemple :

- revenu du marché
- transferts gouvernementaux
- impôt payé
- revenu après impôt

Compensation financière*

- assurance-emploi
- aide sociale
- indemnités pour accidents de travail

* Prestations reçues au cours de l'année et mois au cours desquels la personne a touché ces prestations.

Études

Activité scolaire

- inscription à un programme d'études créditées, durée en mois
- genre d'établissement d'enseignement
- fréquentation à temps plein ou à temps partiel
- certificats reçus (s'il y a lieu)
- formation liée à l'emploi, séminaires, ateliers et conférences

Niveau de scolarité*

- nombre d'années d'études
- grades et diplômes obtenus
- principal domaine d'études

Prêts étudiants

- obtenu un prêt étudiant
- montant total emprunté
- montant à rembourser

*Mis à jour annuellement

Caractéristiques personnelles

Caractéristiques démographiques

- date de naissance/âge
- sexe
- état matrimonial
- durée de l'état matrimonial actuel
- date/âge au premier mariage

Caractéristiques ethno-culturelles

- origines ethniques
- appartenance à un groupe désigné conformément au programme d'équité en matière d'emploi
- langue maternelle
- immigration
- pays de naissance
- niveau de scolarité et lieu de naissance du père et de la mère

Limitations d'activité

- renseignements annuels sur les limitations d'activité et leurs répercussions sur le travail
- satisfaction à l'égard de l'emploi

Renseignements sur les enfants d'une personne

- nombre d'enfants nés, élevés
- année où le premier enfant est né et âge de la personne à ce moment

Géographie et mobilité géographique

- région économique ou région métropolitaine de recensement du domicile actuel
- taille de la collectivité
- déménagement durant l'année
- date du déménagement
- motif du déménagement
- nature du déménagement (déménagement du ménage complet/fractionnement du ménage)

Renseignements sur le ménage et sur la famille économique et de recensement*

- caractéristiques principales des autres membres du ménage/de la famille (p.ex. âge, sexe, lien avec les autres membres, revenu, nombre annuel d'heures travaillées)
- seuil de faible revenu pertinent
- événements relatifs à la famille (mariage, séparation, décès, naissance)
- informations relatives au logement :
- type de logement
- conditions du logement
- caractéristiques du logement
- mode d'occupation / hypothèque / prix du loyer
- paiements / coûts / inclusions du loyer
- indicateur d'habitation convenable
- ratio des coûts d'habitation par rapport aux revenus

* Renseignements sommaires annuels, p.ex. taille, type.

Contrôle de l'échantillon

Identificateurs

- personne
- ménage
- famille économique
- famille de recensement

Poids

- transversal
- transversal ajusté pour la non réponse à l'entrevue du travail
- longitudinal

Notes et définitions

[À propos de la pauvreté et du faible revenu](#)

Classification du revenu

Tableau A
Classification des sources de revenu

<p>Revenu du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Gains/revenu d'emploi <ul style="list-style-type: none"> Salaires, traitements et commissions Revenu provenant d'un emploi autonome <ul style="list-style-type: none"> Agricole Non agricole Revenu de placements Pensions de retraite Autre revenu <p>(plus) Transferts gouvernementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Prestations fiscales pour enfants <ul style="list-style-type: none"> Prestations fiscales pour enfants Prestation universelle pour la garg Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec Prestation de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti/ Allocation au conjoint Prestations d'assurance-emploi Assistance sociale Indemnités pour accidents du travail Crédit pour TPS/TVH Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux Autres transferts gouvernementaux <p>(égal) Revenu total</p> <p>(moins) Impôt sur le revenu</p> <p>(égal) Revenu après impôt</p>

Revenu

Cette section passe en revue les définitions des principaux concepts de revenu et de leurs composantes. Pour faire ressortir les rapports qui existent entre les divers concepts, l'exposé est articulé autour de la « [Classification des sources de revenu](#) » décrite ci-dessous.

Le concept du revenu

Il y a plusieurs inclusions et exclusions importantes dans le concept du revenu :

- Le concept du revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu étranger est exclu en partie mais non en totalité.
- Le revenu de retraite reçu durant la retraite sous forme de prestations ou de rentes reçues sur une base régulière est inclus; toutefois, les retraits de régimes privés de pension, notamment de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui sont faits avant la retraite sont exclus.
- Sont exclus les gains en capital réalisés sur des investissements.
- Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) et dans la présente classification du revenu, l'impôt sur les gains en capital est inclus dans l'impôt sur le revenu, tout comme, d'ailleurs, l'impôt sur les retraits d'un REER. Les gains en capital (part imposable) et les retraits d'un REER sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, mais ils ne sont pas inclus dans le revenu total aux fins du SCNC ou de la présente classification. [classification du revenu](#)
- Cette classification englobe tous les crédits d'impôt et prestations fiscales remboursables, y compris ceux qui ne font pas partie du revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les autres crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux. Il y a d'autres petites différences entre le revenu total tel que défini ici et le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu (voir [Autre revenu](#) et [Autres transferts gouvernementaux](#)).
- Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt. Cependant, le Système de comptabilité nationale du Canada a récemment révisé sa définition des impôts sur la production afin d'y inclure ces cotisations sociales, conformément aux recommandations internationales touchant la comptabilité nationale.

Revenu du marché

Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome [montant net]), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « [Autre revenu](#) ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Gains/revenu d'emploi

Sont inclus autant les gains/revenu d'emploi découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome.

Traitements, salaires et commissions

Gains/revenu d'emploi bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les traitements et salaires comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant le ménage, etc. La rémunération des heures supplémentaires est aussi incluse.

Comme le personnel militaire vivant dans des casernes n'a jamais fait partie et ne fait toujours pas partie de la population cible de l'EDTR, leurs salaires et traitements ne sont pas inclus.

Revenu d'emploi autonome

Revenu net provenant d'un emploi autonome (à son compte, à titre d'associé dans une société non constituée ou de professionnel indépendant), c'est-à-dire après déduction des dépenses. Les montants négatifs (pertes) sont inclus. Cette mesure comprend le revenu provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires; les paiements pour chambres et pensions versées par des personnes apparentées sont toutefois exclus. En raison des diverses inclusions, le fait de déclarer un revenu provenant d'un emploi autonome ne signifie pas nécessairement que le déclarant a bel et bien occupé un emploi.

Le revenu d'un emploi autonome se décompose en deux éléments : le revenu d'un emploi autonome agricole et le revenu d'un emploi autonome non agricole. Les personnes qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit à leur compte ou à titre d'associés, doivent déclarer le revenu d'un emploi autonome agricole. Ce revenu inclut toutes les rentrées de fonds découlant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements d'assistance ou d'appoint de l'état. Sont exclus les revenus en nature.

Revenu de placements

Sont compris dans cette source de revenu les intérêts perçus sur les obligations, les dépôts et les certificats d'épargne de source canadienne ou étrangère, les dividendes découlant d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères, les dividendes en espèces provenant de polices d'assurance, le revenu de location net provenant de l'immobilier ou d'exploitations agricoles, l'intérêt sur les prêts et les hypothèques, le revenu normal provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie, ainsi que les autres revenus de placements. Les gains en capital réalisés sur la vente de biens ne sont pas comptés. Les montants négatifs sont également inclus.

Pensions de retraite

Pensions de retraite de toute source privée - principalement d'un régime d'employeur. Les paiements peuvent prendre diverses formes : rentes, pensions de retraite ou versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les pensions de retraite ne comprennent pas les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite); cependant, ces retraits sont pris en compte lorsque cela est nécessaire pour estimer certains transferts gouvernementaux et impôts. Dans le cas des données provenant des dossiers administratifs, les sommes retirées d'un REER avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER, tandis que les montants retirés d'un REER après l'âge de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite. Les pensions de retraite peuvent aussi être appelées revenu de retraite.

Autre revenu

Tous les autres éléments du revenu du marché non inclus ailleurs, notamment les pensions alimentaires. La couverture des autres éléments dépend, jusqu'à un certain point à tout le moins, de la méthode de collecte des données sur le revenu (dossiers administratifs de l'impôt sur le revenu ou interviews). Ces éléments, inclus à la ligne 130 de la déclaration de revenus T1, sont bien couverts. Parmi eux figurent, entre autres, les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Transferts gouvernementaux

Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Voir le tableau « [Classification des sources de revenu](#) » pour la liste des transferts gouvernementaux désignés séparément au cours de la dernière année de référence. À noter que beaucoup d'éléments du régime fiscal ont rapport à divers volets de la politique sociale mais ne constituent pas à proprement parler des transferts gouvernementaux. Le régime fiscal recourt à des déductions et à des crédits d'impôt non remboursables, par exemple, pour réduire le montant de l'impôt à payer, sans fournir un revenu direct.

Prestations fiscales pour enfants

Instituées en 1993, les prestations fiscales pour enfants remplacent deux anciens programmes fédéraux, soient les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants. Depuis, plusieurs programmes provinciaux et territoriaux ont vu le jour, en plus des allocations familiales du Québec qui existaient déjà avant 1993. Pour être admissible, une personne doit avoir la responsabilité première de veiller aux besoins et à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants de moins de 18 ans. La plupart des prestations sont calculées en fixant un montant maximum par famille ou par enfant et en réduisant cette somme selon un certain pourcentage du revenu net de la famille.

Les programmes incluent explicitement dans les données sont la prestation de base fédérale, le supplément de la prestation nationale pour enfants (également appelée la prestation fiscale canadienne pour enfants, en vigueur depuis 1998), la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (en vigueur depuis 1999), la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (en vigueur depuis 1998), la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick (en vigueur depuis 1997), le supplément de revenu gagné du Nouveau-Brunswick (en vigueur depuis 1997), l'allocation familiale du Québec (en vigueur depuis 1981), l'allocation à la naissance du Québec (en vigueur depuis 1998), le supplément pour frais garde d'enfants à l'intention des familles travailleuses (en vigueur depuis 1998), la prestation pour enfants de la Saskatchewan (en vigueur depuis 1998), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (en vigueur depuis 1997), la prestation familiale de la Colombie-Britannique (en vigueur depuis 1996), et la prestation au revenu gagné de la Colombie-Britannique (en vigueur depuis 1998). Les prestations venant de ces programmes sont non imposables. À partir de juillet 2007, le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les enfants de moins de 7 ans cessera d'exister. Pour la période de juillet 2006 à juin 2007, ce supplément sera versé uniquement pour les enfants qui ont 6 ans. À noter également est le fait qu'à partir de juillet 2006, la Prestations pour enfants de la Saskatchewan a été complètement éliminée et est maintenant remplacée par l'ensemble de l'augmentation fédérale du Supplément à la prestation nationale pour enfants.

En juillet 2006, un nouveau programme de Prestations pour enfants fut introduit au niveau fédéral. La Prestation universelle pour la garde d'enfants de moins de six ans a été introduite au milieu l'année de 2006. Contrairement aux autres prestations pour enfants, cette prestation est imposable et est dédiée à toutes les familles ayant des enfants de moins de 6 ans, compte non tenu de leur revenu. Les familles peuvent recevoir 100 \$ par mois pour chaque enfant éligible. Cette nouvelle prestation a été ajoutée aux données de Prestations fiscales pour enfants.

Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) est versée aux résidents du Canada âgés de 65 ans ou plus. Les prestataires de la SV dont le revenu est faible ou nul peuvent aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral, tandis que leurs conjoints âgés de 60 à 64 ans (et qui ne sont pas encore admissibles eux-mêmes à la prestation de la SV ou au SRG) touchent l'Allocation au conjoint.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le RPC et le RRQ sont des régimes d'assurance sociale contributifs obligatoires qui constituent une source de revenu de retraite et qui protègent les travailleurs et leur famille en cas de perte de revenu causée par l'invalidité ou le décès.

Prestations d'assurance-emploi

L'assurance-emploi est un programme fédéral comportant les prestations suivantes : prestations ordinaires d'assurance-emploi, prestations de maladie, prestations de maternité ou parentales et prestations destinées aux personnes qui suivent des cours de formation reconnus ou qui participent à des programmes de création d'emplois ou de partage de poste. Pour être admissible, le prestataire ne doit plus toucher de revenu d'emploi et doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines ou d'heures d'emploi assurables au cours de la période précédente; d'autres conditions peuvent également s'appliquer.

Assistance sociale

Englobe de nombreux suppléments de revenu provinciaux et municipaux destinés aux particuliers et aux familles. Ces suppléments sont habituellement accordés dans les cas où on ne peut faire appel à aucune autre source d'aide publique.

Indemnités pour accidents du travail

Ce programme vise à protéger tous les travailleurs à temps plein ou à temps partiel contre la perte de salaire causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle et à les aider à acquitter les frais médicaux et autres.

Crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée

Institué en 1990 en même temps que la taxe sur les produits et services, ce crédit vise à compenser la TPS/TVH que paient les familles et personnes à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, il s'appelle le crédit pour taxe de vente harmonisée car son administration est fusionnée avec la taxe de vente provinciale. Inclus avec ces données on retrouve le programme fédéral d'Allocation pour frais de chauffages de 2001 et le programme de Prestation pour les coûts de l'énergie de 2006.

Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux

Tous les crédits d'impôt remboursables, sauf les crédits d'impôt pour enfants (ces derniers étant inclus avec les prestations fiscales pour enfants). Certains de ces crédits sont destinés à aider les familles et personnes à faible revenu à payer les taxes foncières, les taxes pour l'éducation, le loyer et les frais de subsistance, etc. Sont inclus les crédits pour taxe de vente tels que le Crédit pour taxe de vente du Québec et le Crédit pour TVH de Terre-Neuve-et-Labrador. L'abattement du Québec, bien que remboursable, n'est pas inclus dans les crédits d'impôt provinciaux mais plutôt dans l'impôt sur le revenu. Inclus avec ces données on retrouve le programme de Remboursement d'énergie de l'Alberta de 2006.

Autres transferts gouvernementaux

Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Il s'agit principalement de tous les autres transferts non imposables. Aux fins de l'EDTR, ces montants sont inclus dans « [Autre revenu](#) », en raison notamment de la faible couverture, en vertu du régime fiscal, de tout transfert non imposé. Dans les interviews, il se peut qu'il y ait sous-déclaration de ces transferts, pour lesquels les données sont recueillies au moyen d'une question ouverte. Néanmoins, les types de transfert qui relèvent de cette rubrique sont les suivants : les paiements au titre des programmes de formation non déclarés ailleurs, la pension d'ancien combattant, les pensions destinées aux aveugles et aux personnes handicapées, les paiements reçus de façon régulière des régimes provinciaux d'assurance-automobile (sauf les paiements forfaitaires) et les prestations destinées aux employés de l'industrie des pêches.

Revenu total

Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché et transferts gouvernementaux.

Impôt sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu des particuliers (due) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'EDTR, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu. Quelques transferts gouvernementaux des sections précédentes ne sont pas imposables et sont alloués à un seul membre de la famille en fonction de l'âge, du revenu et du sexe. Ceci inclut l'assistance sociale, les prestations fiscales pour enfants et les prestations pour personnes âgées. Au moment de l'analyse des données au niveau de la personne, prière de se souvenir que ces transferts ne sont pas répartis au prorata entre les membres de la famille.

Famille

Logement

D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial. Parmi les différents types de logements collectifs, seuls les logements à caractère communautaire sont visés dans l'[EDTR](#).

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement. L'[EDTR](#) définit ménage et famille en fonction des modalités d'habitation au 31 décembre de l'année de référence. Le statut de résident du Canada est établi en fonction de ces mêmes dates.

Adulte

L'[EDTR](#) définit un adulte comme étant une personne de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence.

Revenu de la famille

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus des adultes de la famille, selon les définitions susmentionnées. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou « la composition » de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est fait au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

Type de familles économiques

Le type de familles économiques inclut les familles économiques et les personnes seules. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Pour plus d'information concernant les regroupements de ce type de famille, voir la section « [Classification des types de famille](#) ».

Type de familles de recensement

Le type de familles de recensement inclut les familles de recensement et les personnes hors de la famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou un ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage. Un enfant dans une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans et doit faire partie d'une relation parent-enfant (les liens de garde légale tels que tante ou oncle ne suffisent pas).

Une personne hors de la famille de recensement peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou vivant avec des personnes apparentées mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres de la même famille économique.

Pour plus d'information concernant les regroupements de ce type de famille, voir la section « [Classification des types de famille](#) ».

Soutien économique principal

Cette caractéristique est importante pour la dérivation des types de familles détaillés (voir « [Classification des types de familles](#) »). Dans chaque ménage et dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parent(s) ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement (cette exception ne s'applique pas aux familles économiques).

Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas

où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Classification des familles

L'EDTR utilise le [soutien économique principal](#) pour classer les familles.

Tableau B

Classification des types de famille

Familles économiques (ou familles de recensement), deux personnes ou plus
Familles de personnes âgées
Couples mariés de personnes âgées
Autres familles de personnes âgées
Familles autres que de personnes âgées
Couples mariés
Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
Une personne gagnant un revenu d'emploi
Deux personnes gagnant un revenu d'emploi
Familles biparentales avec enfants
Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
Une personne gagnant un revenu d'emploi
Deux personnes gagnant un revenu d'emploi
Trois personnes ou plus gagnant un revenu d'emploi
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées
Familles monoparentales
Familles monoparentales, homme à leur tête
Familles monoparentales, femme à leur tête
Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
Une personne gagnant un revenu d'emploi
Deux personnes ou plus gagnant un revenu d'emploi
Autres familles (autres que de personnes âgées)
Personnes seules (ou personne ne faisant pas partie d'une familles de recensement)
Personnes âgées, hommes
Ne gagnant pas un revenu d'emploi
Gagnant un revenu d'emploi
Personnes âgées, femmes
Ne gagnant pas un revenu d'emploi
Gagnant un revenu d'emploi
Autres que personnes âgées, hommes
Ne gagnant pas un revenu d'emploi
Gagnant un revenu d'emploi
Autres que personnes âgées, femmes
Ne gagnant pas un revenu d'emploi
Gagnant un revenu d'emploi

Famille de personnes âgées

Le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Famille autre que de personnes âgées

Le soutien économique principal est âgé de moins de 65 ans.

Couples mariés/conjoints

Les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe, où le soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forment le couple marié.

Enfants

Le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal âgés de moins de 18 ans. D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

Famille monoparentale

Le famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont exclues.

Personne apparentée

Personne apparentée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée

Une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal ni son conjoint ni un de ses enfants âgés de moins de 18 ans.

Concepts analytiques

Dollars courants et dollars constants

On entend par « dollars courants » la valeur d'une monnaie à la période courante. L'expression « dollars constants » renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux.

Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice de fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Le tableau suivant présente les taux annuels de l'Indice des prix à la consommation. Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisie (n'oubliez pas que le numérateur renferme la valeur de l'indice de l'année à laquelle vous voulez convertir les dollars courants). Par exemple, selon l'indice, la somme de 10 000 \$ en 1997 correspondrait à la somme de 10 553 \$ en dollars constants de 2000 (10 000 \$ x 95,4/90,4 = 10 553 \$).

Tableau C
Indice des prix à la consommation, taux annuels, 2002=100

1976	31,1	1984	60,6	1992	84,0	2000	95,4
1977	33,6	1985	63,0	1993	85,6	2001	97,8
1978	36,6	1986	65,6	1994	85,7	2002	100,0
1979	40,0	1987	68,5	1995	87,6	2003	102,8
1980	44,0	1988	71,2	1996	88,9	2004	104,7
1981	49,5	1989	74,8	1997	90,4	2005	107,0
1982	54,9	1990	78,4	1998	91,3	2006	109,1
1983	58,1	1991	82,8	1999	92,9	2007	111,5

Soutien économique/bénéficiaire d'un revenu

Le soutien économique est une personne qui a touché un revenu d'un emploi (salaires et traitements) ou d'un travail autonome durant l'année de référence. On entend habituellement par bénéficiaire d'un revenu une personne qui a reçu un revenu positif (ou négatif) de tous genres.

Revenu moyen

Le revenu moyen est calculé comme le revenu total ou « global » divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global tout en apportant les corrections qui s'imposent compte tenu des changements de la taille de la population.

L'utilisation du revenu moyen à des fins d'analyse comporte deux inconvénients. D'abord, comme le revenu de tout le monde est calculé, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs inhabituelles de revenus élevés auront un impact majeur sur l'estimation du revenu

moyen, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser. (Voir aussi [Bénéficiaires et non-bénéficiaires](#) et [Valeurs négatives](#).) Puis, cela ne donne aucune indication sur la répartition du revenu dans de la population. À ce propos, on peut utiliser des mesures telles que les quintiles ou déciles ou les coefficients de Gini.

Bénéficiaires et non-bénéficiaires (valeurs nulles)

Pour chaque tableau indiquant des revenus moyens, on doit s'interroger si les non-bénéficiaires de ce genre de revenu sont inclus ou exclus de la population. Dans le cas du revenu familial total, il importe peu d'inclure ou d'exclure les unités dont le revenu est zéro car très peu de familles ne disposent d'aucun revenu. Cependant, pour ce qui est du montant moyen des gains tirés d'un travail autonome, la valeur ne sera pas du tout la même si l'on inclut les personnes qui n'étaient pas travailleurs autonomes.

Valeurs négatives

Les sommes négatives déclarées comme revenu peuvent provenir de deux sources : les pertes nettes découlant d'un travail autonome (les dépenses excèdent les recettes) ou les pertes nettes sur placements (les pertes excèdent les gains). Comme pour les valeurs nulles, les valeurs négatives peuvent considérablement influencer sur les résultats. En général, dans les tableaux de revenu publiés, on traite les valeurs négatives comme les valeurs positives. Il y a toutefois quelques exceptions : pour le calcul des coefficients de Gini et l'écart de faible revenu, les valeurs négatives sont converties à zéro, et dans le calcul du principal soutien économique d'une famille ou d'un ménage, on retient plutôt la valeur absolue (voir [Soutien économique principal](#)).

Quintiles et déciles

Les quintiles et déciles de revenu constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée du revenu inférieur au revenu supérieur dans le but de tirer des conclusions sur la situation relative des gens qui se situent en bas ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique de revenu, c'est la taille de chaque groupe de population qui reste fixe.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu après impôt. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées les quintiles. De manière analogue, le fait de diviser la population selon le revenu en 10 groupes - chaque groupe comprenant le même nombre d'unités - produit des déciles.

La plupart des analyses doivent porter sur les gens appartenant à différents quintiles (ou déciles) au sein d'une distribution de la population. On doit être prudent quand on fait des comparaisons entre des quintiles (ou déciles) qui proviennent de différentes distributions, parce qu'on doit s'attendre à ce que cela change à la fois les tranches de revenu représentées par chaque quintile (ou décile) et les personnes qui composent chaque quintile (ou décile). Si on utilise des concepts différents relatifs au classement des unités de la population du revenu, ceci pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Revenu médian

Le revenu médian est la valeur selon laquelle la moitié des unités de la population ont des revenus inférieurs et l'autre moitié, des revenus supérieurs. Pour calculer la valeur médiane du revenu, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur revenu et séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est le revenu médian. Elle correspond au 50^{ième} centile.

Parce que le revenu médian correspond exactement au milieu de la distribution de revenu, il n'est pas, contrairement à la moyenne, touché par les valeurs de revenu extrêmes. En ce sens la médiane est utile, car elle permet de minimiser l'effet de valeurs élevées de manière inhabituelle qui sont attribuées à relativement très peu de personnes.

Comme les distributions de revenu sont en général asymétriques vers la gauche - autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle - le revenu médian est habituellement inférieur au revenu moyen.

Taux implicite des transferts gouvernementaux ou impôts

Le taux implicite des transferts ou des impôts, selon le cas, permet de montrer l'importance relative des transferts reçus ou des impôts payés à l'égard de personnes ou de familles différentes. Ce concept est semblable au taux effectif d'imposition, mais pas identique. Pour une personne ou une famille donnée, le taux effectif est le montant des transferts ou des impôts exprimés en pourcentage de leur revenu, habituellement le revenu du marché, le revenu total ou le revenu après impôt. Le taux implicite pour une population donnée est le montant des transferts/impôts en moyenne (ou agrégé) exprimé en pourcentage de leur revenu moyen (ou agrégé).

Ajustement pour la taille de la famille (échelle d'équivalence)

Quand on compare les revenus familiaux pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille et de la composition de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu familial à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés. Il existe une autre façon de tenir compte de la taille et de la composition de la famille; il s'agit d'appliquer un facteur d'ajustement au montant du revenu.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet d'ajuster le revenu familial. Plutôt que de supposer implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, l'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

D'autres échelles d'équivalence sont :

L'échelle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- tous les autres membres de la famille âgés de 15 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,5; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 15 ans reçoivent un facteur de 0,3.

La racine carrée de la taille de la famille (cette échelle d'équivalence est très proche de celle de la MFR, notamment chez les familles comptant jusqu'à 6 personnes).

Coefficient de Gini

Avec le coefficient de Gini, tel qu'il s'applique aux revenus, on estime la mesure du degré d'inégalité dans une distribution de revenus. Les coefficients de Gini sont publiés pour diverses mesures de revenu comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt, et servent à comparer l'uniformité de la répartition du revenu entre différentes mesures du revenu au sein de diverses populations ou au sein de la même population au fil du temps.

Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est également divisé entre les membres de la population : toutes les unités recevant exactement le même montant de revenu. Par contre, un coefficient de Gini de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans une large mesure, être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa. D'une façon simple et approximative, mentionnons qu'à partir des données de l'EDTR à l'échelle du Canada, une différence de 0,01 ou plus entre deux coefficients de Gini est considérée statistiquement significative.

Faible revenu

Les seuils de faible revenu (SFR)

Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une plus grande partie de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille - de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus - ainsi que pour cinq tailles de région de résidence - des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.

La première étape dans la production d'une série de seuils de faible revenu consiste à calculer la proportion du revenu qu'une famille consacre en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. L'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 a révélé que, en moyenne, les familles dépensent 43 % de leur revenu après impôt (et 35 % de leur revenu total « avant impôt ») pour l'achat de ces nécessités. Ensuite, on ajoute 20 points de pourcentage, ce qui donne 63 % du revenu après impôt. Ce calcul est effectué à partir de l'hypothèse qu'une famille qui dépense plus que cette proportion de son revenu pour l'achat de nécessités se trouve en plus mauvaise posture que la moyenne des familles. La dernière étape consiste à examiner la répartition du revenu selon les dépenses et à déterminer, au moyen d'une droite de régression, le niveau de revenu à partir duquel une famille a tendance à dépenser 20 points de pourcentage de plus que la moyenne pour l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement.

Changement d'année de base et indexation des SFR

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est à dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils en question.

Après avoir calculé les SFR de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux autres années aux seuils de l'année de base, c'est à dire que l'on indexe les SFR.

Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu

Pour déterminer si une personne (ou une famille) est à faible revenu, on compare le SFR approprié (selon la taille de la famille et de la communauté) au revenu de la famille économique de la personne. Si le revenu de la famille économique est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que tous les membres de cette famille sont à faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les enfants qui vivent dans des familles à faible revenu. Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les familles et les divers sous groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe, la province ou le type de famille.

L'écart de faible revenu le montant correspondant à la différence entre le revenu de la famille et le seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, que ce soit en termes de dollars ou de pourcentage, est la moyenne de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque unité. Pour les fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser les seuils après impôt. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada. Il est donc logique que le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus élevé sur une base avant impôt qu'après impôt.

Les mesures de faible revenu (MFR)

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu. La mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. Voir le paragraphe Ajustement pour la taille de la famille (échelle d'équivalence) pour de plus amples renseignements.

Les MFR sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des familles.

Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)

Le ministère du Développement social du Canada (anciennement connu sous le nom du ministère des ressources humaines du Canada) a travaillé en collaboration avec les ministères des services sociaux des provinces et des territoires à pour établir une « mesure fondée sur un panier de consommation » (MPC). Cette approche vise à établir le coût d'un panier de consommation de biens et de services nécessaires comprenant notamment la nourriture, le logement, l'habillement et le transport ainsi qu'un multiplicateur pour couvrir d'autres biens essentiels. Les résultats obtenus servent à définir les niveaux de revenu nécessaires pour couvrir le coût du panier de consommation.

Le même argument utilisé pour justifier l'utilisation des taux de faible revenu après impôt peut également servir à légitimer ce choix du revenu après impôt pour comparer les seuils établis à partir de la mesure fondée sur un panier de consommation. C'est-à-dire qu'une mesure du bien-être devrait tenir compte du montant réellement disponible pour les dépenses. La notion de revenu proposée à des fins de comparaison avec les seuils de la mesure fondée sur le panier de consommation va même plus loin que celle du revenu après impôt en déduisant également d'autres dépenses obligatoires telles les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfants liés au travail et les cotisations de l'employé à des fonds de pension et à l'assurance-emploi. Statistique Canada recueille certaines données qui sont nécessaires pour produire des taux basés sur la mesure fondée sur le panier de consommation du ministère du développement social du Canada.

Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996

Depuis l'année de référence 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), comme source officielle des données sur le revenu au Canada. Ainsi, les estimations du *Revenu au Canada* et *Les tendances du revenu au Canada* allant jusqu'à 1995 sont tirées de l'EFC (menée la dernière fois pour l'année de référence 1997), tandis que les estimations pour 1996 et depuis sont tirées de l'EDTR (qui a été introduite pour la première fois en 1993).

La base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), a pris de l'expansion avec l'édition de l'année de référence 2006 afin d'incorporer les micro-données transversales de l'Enquête des finances des consommateurs (EFC), de 1976 à 1997 inclusivement.

Une partie de l'information provenant de l'EFC est maintenant disponible par l'intermédiaire des entités de la base de données de l'EDTR. Cette information permettra aux utilisateurs d'accéder à des données historiques sur une plus longue période et ce, à partir d'une seule base de données. Les utilisateurs auront toujours la possibilité d'utiliser les fichiers historiques de l'EFC si cela convient mieux à leurs besoins.

Les données de l'EFC ont été adaptées autant que possible aux concepts des variables de l'EDTR. La plupart des variables de revenu ainsi qu'une partie des autres variables, telles que les informations démographiques, ont été converties lors de cette diffusion. D'autres données de l'EFC seront transformées et ajoutées à la base de données de l'EDTR dans le futur.

Lors de la création originale de l'EDTR, on s'était efforcé dans la mesure du possible de minimiser et de surveiller les divergences entre les deux enquêtes sur le revenu tout en apportant d'importantes améliorations aux procédures d'enquête. Avant de remplacer la série EFC par l'EDTR, on avait mené une étude des années de référence chevauchantes, en particulier les années 1996 et 1997. Les résultats de l'étude sont présentés dans un document de recherche [Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs \(EFC\) 1993-1997 : mise à jour \(75F002M1F99007\)](#). Tous les [documents de recherche de la DSR](#) sont disponibles gratuitement.

En résumé, on avait constaté que les deux enquêtes disent essentiellement la même chose pour tous les principaux concepts de revenu. Néanmoins l'analyse de certaines tendances a indiqué un « bris » en raison du changement d'enquête. Un tel bris correspondrait à un changement de données attribuable au fait que ce sont deux enquêtes ayant des échantillons et des méthodes différentes plutôt qu'à un véritable changement de caractéristiques de la population. Certaines de ces différences existent toujours après la transformation de l'EFC selon les concepts de l'EDTR. Les utilisateurs voudront bien prendre note des différences ci-dessous que l'on a pu observer entre les enquêtes et qui ont exercé une influence sur les tendances des données à des niveaux détaillés.

Meilleure couverture des montants de revenu peu importants

Une amélioration notable qui est survenue sous l'effet des nouvelles techniques d'enquête intégrées à l'EDTR est une meilleure couverture des montants de revenu peu importants reçus par les répondants. On a pu observer dans des enquêtes par questionnaire que les répondants ont tendance à oublier des montants de revenu peu importants reçus dans le passé ou à ne pas en tenir compte. En général, cela entraîne une sous-estimation du revenu. Le recours par l'EDTR à des fichiers administratifs d'impôt sur le revenu pour environ 80% des répondants de l'échantillon entraîne une meilleure couverture des montants de revenu non nuls, et suscite en général un nombre plus grand de bénéficiaires pour la plupart des types de revenu.

Types de famille détaillés

Suite à la conversion de l'EFC selon les concepts de l'EDTR, les « types de famille détaillés » standard publiés pour les familles économiques sont maintenant obtenus en fonction du « [soutien économique principal](#) ». Cependant il existe toujours des différences entre les deux enquêtes.

La préférence accordée aux membres plus âgés selon le concept de chef de famille a été préservée lors de la conversion de l'EFC. Ainsi on a défini le soutien économique principal à partir du couple formé par le chef de famille et de son épouse.

Selon l'EDTR, les jeunes adultes ont de meilleures chances d'être le soutien économique principal que dans l'EFC. Par conséquent, on observe un moins grand nombre d'« autres familles de personnes âgées » et de « couples mariés avec d'autres personnes apparentées », et un nombre plus important d'« autres familles autres que de personnes âgées » dans l'EDTR. (Voir à la section « Définitions relatives à la famille »)

Impact de la conversion sur les estimations publiées dans *Les tendances du revenu au Canada* et *Le revenu au Canada*

La série historiques comprend maintenant les années 1976 à 1979 en plus des années incluses dans les versions antérieures, soit de 1980 à la dernière année de l'EDTR.

La modification des concepts de famille résultant de la conversion de l'EFC à l'EDTR n'a pas influencé les données préparées pour l'ensemble des familles comportant deux personnes ou plus, ni pour les personnes vivant seules. Toutefois, pour certains types de famille détaillés, l'estimation du nombre de familles a subi une augmentation ou une diminution ponctuelle.

Déplacement de familles de personnes âgées vers les familles autres que de personnes âgées

La définition antérieure considérait toujours l'époux plutôt que l'épouse comme le « chef de famille », le concept de « soutien économique principal » n'admet aucune distinction de sexe, et il est donc maintenant possible que l'épouse soit le soutien économique principal. En moyenne, les épouses sont plus jeunes que leur époux, du moins chez les couples plus âgés; le résultat a été un déplacement de familles de personnes âgées vers la catégorie des familles autres que de personnes âgées.

Déplacement des autres familles (autres que de personnes âgées) vers des familles monoparentales

Dans l'EFC, afin qu'une famille soit classée comme étant monoparentale, non seulement le chef de famille devait être sans conjoint et avoir au moins un enfant de moins de 18 ans, mais aucun autre membre apparenté ne pouvait être présent et de plus, tous les enfants devaient être célibataires. Par autre membre apparenté on entend un parent ou un petit-enfant ou un conjoint de l'un des enfants du chef de famille. Suite à la conversion, ces familles ont été classées comme familles monoparentales ce qui explique qu'un certain nombre de familles se sont déplacés de « autres familles (autres que de personnes âgées) » vers des familles monoparentales.

Déplacement de familles de deux parents avec enfants vers des couples mariés avec d'autres personnes apparentées

Les enfants en tutelle ne se sont pas considérés comme « enfants » aux fins de la variable type de famille économique de l'EDTR, ce qui n'était pas le cas de la variable caractéristique de la famille économique de l'EFC. En d'autres termes, les autres personnes plus âgées ayant un lien de parentés avec l'enfant, tel que les grands-parents, ne sont pas traitées comme les parents de celui-ci en l'absence de l'identification d'un père ou d'une mère. Cette transformation explique le mouvement de familles de deux parents avec enfants vers des couples avec d'autres personnes apparentées.

Diminution du nombre de travailleurs à temps plein toute l'année

Travailler toute l'année signifie selon les définitions de l'EDTR, travailler 52 semaines contrairement à 50 semaines pour le concept de l'EFC. Ce changement s'est traduit en une diminution du nombre de travailleurs à temps plein toute l'année et en une augmentation de leurs gains moyens.

Caractéristiques de l'emploi

Selon l'EFC, les caractéristiques de l'emploi étaient défini selon l'emploi pour lequel la personne travaillait le plus grand nombre d'heures au cours de la semaine de référence identifié dans l'enquête sur la population active (EPA). Si le répondant n'avait pas travaillé au cours de la semaine de référence, alors les caractéristiques de l'emploi était défini selon l'emploi le plus récent au cours de la dernière année (pour les années de référence 1996 et 1997) ou au cours des 5 dernières années (pour les années de référence de 1976 à 1995). Lors de la conversion de l'EFC, les caractéristiques de l'emploi ont été conservées uniquement si le répondant avait travaillé au cours de l'année de référence. Ce changement explique que certains répondants n'ont plus de caractéristiques de l'emploi, tel que l'occupation ou l'industrie, s'il n'avait pas travaillé au cours de l'année de référence.

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) de 1987 à 1989

Lors de la conversion de l'EFC, les montants des crédits sur la taxe de vente fédérale de 1987 à 1990 ont été déplacé de la variables des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux vers la variable de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH). Ce qui explique qu'un montant apparaisse pour la TPS/TVH entre 1987 et 1989 inclusivement.

Impact de la conversion sur la base de micro-données et l'outil d'extraction SLIDRET

Il est maintenant possible d'extraire les données de l'EFC avec l'outil d'extraction SLIDRET de 1976 à 1997. Étant donné que l'information de l'EDTR est disponible à partir de l'année de référence 1993, il y a cinq années pour lesquelles les deux enquêtes se chevauchent. Les utilisateurs doivent spécifier quelle enquête ils veulent utiliser lorsqu'ils accéderont aux micro-données grâce à l'outil d'extraction – SLIDRET (pour plus de détail consulter le manuel de l'utilisateur de SLIDRET)

Pour une liste complète des variables de l'EDTR pour les années de l'EFC, veuillez consulter le document - *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : un aperçu de l'enquête*, à la section Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996.

Comparaisons avec les éditions antérieures

Les données d'éditions différentes ne sont pas directement comparables. Chacune des éditions comprend quelques modifications appliquées aux données. Une des modifications qui se retrouvent à toutes les années est la conversion des montants en dollars constants de la dernière année de référence (Voir « [Dollars courants versus dollars constants](#) ».)

Périodiquement, on met à jour les poids pour rendre compte de l'existence de nouveaux repères démographiques issus d'un nouveau recensement. La plus récente révision historique pour les poids de l'EDTR ainsi que l'Enquête sur les finances des consommateurs s'est produite au moment de la diffusion des données pour 2003, alors que les projections démographiques découlant du Recensement de 2001 ont été incorporées.

Les améliorations des poids d'enquête dans le cadre des révisions historiques de 2000 et de 2003 faisaient l'objet d'un projet exhaustif à Statistique Canada, en vue d'améliorer les stratégies de pondération des principales enquêtes annuelles sur le revenu, les dépenses et la richesse. Les poids sont normalement ajustés à l'aide de points de repère démographiques selon la province, l'âge et le sexe. Depuis la révision des poids de 2000, les poids de l'EDTR respectent également les repères démographiques selon la taille du ménage et la taille de la famille économique

Depuis la révision de 2003, les poids de 1990 jusqu'à l'année courante inclus les ajustements basés sur le fichier annuel T4 de l'Agence de revenu du Canada (ARC), qui correspond à une compilation des états de la rémunération payée remplis par les employeurs. Pour plus de détails, voir le document de recherche gratuit, [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003](#), Statistique Canada.

Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996

Depuis l'année de référence 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), comme source officielle des données sur le revenu au Canada. Ainsi, les estimations du *Revenu au Canada* et *Les tendances du revenu au Canada* allant jusqu'à 1995 sont tirées de l'EFC (menée la dernière fois pour l'année de référence 1997), tandis que les estimations pour 1996 et depuis sont tirées de l'EDTR (qui a été introduite pour la première fois en 1993).

La base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), a pris de l'expansion avec l'édition de l'année de référence 2006 afin d'incorporer les micro-données transversales de l'Enquête des finances des consommateurs (EFC), de 1976 à 1997 inclusivement.

Une partie de l'information provenant de l'EFC est maintenant disponible par l'intermédiaire des entités de la base de données de l'EDTR. Cette information permettra aux utilisateurs d'accéder à des données historiques sur une plus longue période et ce, à partir d'une seule base de données. Les utilisateurs auront toujours la possibilité d'utiliser les fichiers historiques de l'EFC si cela convient mieux à leurs besoins.

Les données de l'EFC ont été adaptées autant que possible aux concepts des variables de l'EDTR. La plupart des variables de revenu ainsi qu'une partie des autres variables, telles que les informations démographiques, ont été converties lors de cette diffusion. D'autres données de l'EFC seront transformées et ajoutées à la base de données de l'EDTR dans le futur.

Lors de la création originale de l'EDTR, on s'était efforcé dans la mesure du possible de minimiser et de surveiller les divergences entre les deux enquêtes sur le revenu tout en apportant d'importantes améliorations aux procédures d'enquête. Avant de remplacer la série EFC par l'EDTR, on avait mené une étude des années de référence chevauchantes, en particulier les années 1996 et 1997. Les résultats de l'étude sont présentés dans un document de recherche [Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs \(EFC\) 1993-1997 : mise à jour \(75F002MIF99007\)](#). Tous les [documents de recherche de la DSR](#) sont disponibles gratuitement.

En résumé, on avait constaté que les deux enquêtes disent essentiellement la même chose pour tous les principaux concepts de revenu. Néanmoins l'analyse de certaines tendances a indiqué un « bris » en raison du changement d'enquête. Un tel bris correspondrait à un changement de données attribuable au fait que ce sont deux enquêtes ayant des échantillons et des méthodes différentes plutôt qu'à un véritable changement de caractéristiques de la population. Certaines de ces différences existent toujours après la transformation de l'EFC selon les concepts de l'EDTR. Les utilisateurs voudront bien prendre note des différences ci-dessous que l'on a pu observer entre les enquêtes et qui ont exercé une influence sur les tendances des données à des niveaux détaillés.

Meilleure couverture des montants de revenu peu importants

Une amélioration notable qui est survenue sous l'effet des nouvelles techniques d'enquête intégrées à l'EDTR est une meilleure couverture des montants de revenu peu importants reçus par les répondants. On a pu observer dans des enquêtes par questionnaire que les répondants ont tendance à oublier des montants de revenu peu importants reçus dans le passé ou à ne pas en tenir compte. En général, cela entraîne une sous-estimation du revenu. Le recours par l'EDTR à des fichiers administratifs d'impôt sur le revenu pour environ 80% des répondants de l'échantillon entraîne une meilleure couverture des montants de revenu non nuls, et suscite en général un nombre plus grand de bénéficiaires pour la plupart des types de revenu.

Types de famille détaillés

Suite à la conversion de l'EFC selon les concepts de l'EDTR, les « types de famille détaillés » standard publiés pour les familles économiques sont maintenant obtenus en fonction du « [soutien économique principal](#) ». Cependant il existe toujours des différences entre les deux enquêtes.

La préférence accordée aux membres plus âgés selon le concept de chef de famille a été préservée lors de la conversion de l'EFC. Ainsi on a défini le soutien économique principal à partir du couple formé par le chef de famille et de son épouse.

Selon l'EDTR, les jeunes adultes ont de meilleures chances d'être le soutien économique principal que dans l'EFC. Par conséquent, on observe un moins grand nombre d'« autres familles de personnes âgées » et de « couples mariés avec d'autres personnes apparentées », et un nombre plus important d'« autres familles autres que de personnes âgées » dans l'EDTR. (Voir à la section « Définitions relatives à la famille »)

Impact de la conversion sur les estimations publiées dans *Les tendances du revenu au Canada* et *Le revenu au Canada*

La série historiques comprend maintenant les années 1976 à 1979 en plus des années incluses dans les versions antérieures, soit de 1980 à la dernière année de l'EDTR.

La modification des concepts de famille résultant de la conversion de l'EFC à l'EDTR n'a pas influencé les données préparées pour l'ensemble des familles comportant deux personnes ou plus, ni pour les personnes vivant seules. Toutefois, pour certains types de famille détaillés, l'estimation du nombre de familles a subi une augmentation ou une diminution ponctuelle.

Déplacement de familles de personnes âgées vers les familles autres que de personnes âgées

La définition antérieure considérait toujours l'époux plutôt que l'épouse comme le « chef de famille », le concept de « soutien économique principal » n'admet aucune distinction de sexe, et il est donc maintenant possible que l'épouse soit le soutien économique principal. En moyenne, les épouses sont plus jeunes que leur époux, du moins chez les couples plus âgés; le résultat a été un déplacement de familles de personnes âgées vers la catégorie des familles autres que de personnes âgées.

Déplacement des autres familles (autres que de personnes âgées) vers des familles monoparentales

Dans l'EFC, afin qu'une famille soit classée comme étant monoparentale, non seulement le chef de famille devait être sans conjoint et avoir au moins un enfant de moins de 18 ans, mais aucun autre membre apparenté ne pouvait être présent et de plus, tous les enfants devaient être célibataires. Par autre membre apparenté on entend un parent ou un petit-enfant ou un conjoint de l'un des enfants du chef de famille. Suite à la conversion, ces familles ont été classées comme familles monoparentales ce qui explique qu'un certain nombre de familles se sont déplacés de « autres familles (autres que de personnes âgées) » vers des familles monoparentales.

Déplacement de familles de deux parents avec enfants vers des couples mariés avec d'autres personnes apparentées

Les enfants en tutelle ne se sont pas considérés comme « enfants » aux fins de la variable type de famille économique de l'EDTR, ce qui n'était pas le cas de la variable caractéristique de la famille économique de l'EFC. En d'autres termes, les autres personnes plus âgées ayant un lien de parentés avec l'enfant, tel que les grands-parents, ne sont pas traitées comme les parents de celui-ci en l'absence de l'identification d'un père ou d'une mère. Cette transformation explique le mouvement de familles de deux parents avec enfants vers des couples avec d'autres personnes apparentées.

Diminution du nombre de travailleurs à temps plein toute l'année

Travailler toute l'année signifie selon les définitions de l'EDTR, travailler 52 semaines contrairement à 50 semaines pour le concept de l'EFC. Ce changement s'est traduit en une diminution du nombre de travailleurs à temps plein toute l'année et en une augmentation de leurs gains moyens.

Caractéristiques de l'emploi

Selon l'EFC, les caractéristiques de l'emploi étaient défini selon l'emploi pour lequel la personne travaillait le plus grand nombre d'heures au cours de la semaine de référence identifié dans l'enquête sur la population active (EPA). Si le répondant n'avait pas travaillé au cours de la semaine de référence, alors les caractéristiques de l'emploi était défini selon l'emploi le plus récent au cours de la dernière année (pour les années de référence 1996 et 1997) ou au cours des 5 dernières années (pour les années de référence de 1976 à 1995). Lors de la conversion de l'EFC, les caractéristiques de l'emploi ont été conservées uniquement si le répondant avait travaillé au cours de l'année de référence. Ce changement explique que certains répondants n'ont plus de caractéristiques de l'emploi, tel que l'occupation ou l'industrie, s'il n'avait pas travaillé au cours de l'année de référence.

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) de 1987 à 1989

Lors de la conversion de l'EFC, les montants des crédits sur la taxe de vente fédérale de 1987 à 1990 ont été déplacé de la variables des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux vers la variable de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH). Ce qui explique qu'un montant apparaisse pour la TPS/TVH entre 1987 et 1989 inclusivement.

Impact de la conversion sur la base de micro-données et l'outil d'extraction SLIDRET

Il est maintenant possible d'extraire les données de l'EFC avec l'outil d'extraction SLIDRET de 1976 à 1997. Étant donné que l'information de l'EDTR est disponible à partir de l'année de référence 1993, il y a cinq années pour lesquelles les deux enquêtes se chevauchent. Les utilisateurs doivent spécifier quelle enquête ils veulent utiliser lorsqu'ils accéderont aux micro-données grâce à l'outil d'extraction – SLIDRET (pour plus de détail consulter le manuel de l'utilisateur de SLIDRET)

Pour une liste complète des variables de l'EDTR pour les années de l'EFC, veuillez consulter le document - *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : un aperçu de l'enquête*, à la section Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996.

Comparaisons avec les éditions antérieures

Les données d'éditions différentes ne sont pas directement comparables. Chacune des éditions comprend quelques modifications appliquées aux données. Une des modifications qui se retrouvent à toutes les années est la conversion des montants en dollars constants de la dernière année de référence (Voir « [Dollars courants versus dollars constants](#) ».)

Périodiquement, on met à jour les poids pour rendre compte de l'existence de nouveaux repères démographiques issus d'un nouveau recensement. La plus récente révision historique pour les poids de l'EDTR ainsi que l'Enquête sur les finances des consommateurs s'est produite au moment de la diffusion des données pour 2003, alors que les projections démographiques découlant du Recensement de 2001 ont été incorporées.

Les améliorations des poids d'enquête dans le cadre des révisions historiques de 2000 et de 2003 faisaient l'objet d'un projet exhaustif à Statistique Canada, en vue d'améliorer les stratégies de pondération des principales enquêtes annuelles sur le revenu, les dépenses et la richesse. Les poids sont normalement ajustés à l'aide de points de repère démographiques selon la province, l'âge et le sexe. Depuis la révision des poids de 2000, les poids de l'EDTR respectent également les repères démographiques selon la taille du ménage et la taille de la famille économique

Depuis la révision de 2003, les poids de 1990 jusqu'à l'année courante inclus les ajustements basés sur le fichier annuel T4 de l'Agence de revenu du Canada (ARC), qui correspond à une compilation des états de la rémunération payée remplis par les employeurs. Pour plus de détails, voir le document de recherche gratuit, [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003](#), Statistique Canada.

Méthodologie

Univers de l'enquête

L'EDTR est une enquête menée auprès des ménages. Elle couvre toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans les casernements militaires. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

L'échantillon

Les échantillons de l'EDTR sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés s'appuyant sur un échantillonnage probabiliste. L'échantillon total est composé de six échantillons indépendants, appelés groupes de renouvellement puisqu'un sixième de l'échantillon (soit un groupe de renouvellement) est remplacé tous les mois.

L'échantillon de l'EDTR est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA et couvre près de 17 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six années consécutives et un nouveau panel est introduit à tous les trois ans. Par conséquent, deux panels se chevauchent en tout temps.

Pondération

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids d'enquête de base joint à chaque enregistrement indique le nombre d'unités dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon.

À chaque année de référence, l'EDTR produit deux ensembles de poids : un ensemble de poids qui est représentatif de la population initiale (l'aspect longitudinal) et un autre qui est représentatif de la population actuelle (l'aspect transversal). Pour la production de poids transversaux, l'EDTR combine deux échantillons indépendants et assigne une probabilité de sélection aux individus qui se sont joints à l'échantillon après la sélection de l'échantillon initial.

Deux types de correction s'appliquent alors aux poids d'enquête de base afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Les poids de base sont d'abord augmentés pour tenir compte de la non-réponse. Puis, ceux-ci ajustés pour la non-réponse sont à nouveau ajustés pour que les estimations sur des caractéristiques démographiques pertinentes soient conformes aux agrégats provenant de sources autres que l'enquête.

Le premier ensemble de totaux utilisés par l'EDTR est basé sur les comptes de population à l'échelle provinciale estimés par la Division de la démographie de Statistique Canada selon l'âge et le sexe, la taille du ménage et la taille de la famille économique. Ces comptes de population annuels sont basés en grande partie sur les estimations provenant du recensement de la population.

Le deuxième ensemble de totaux provient de l'information des relevés T4 de l'Agence du revenu du Canada (ARC); il permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) dans l'ensemble de données correspond à celle de la population canadienne.

L'utilisation des totaux de la population basés sur la population du Recensement de 2001 pour les années récentes et l'utilisation de l'information des relevés T4 de l'ARC ont été introduites lors de la diffusion des données de l'année 2003. Les estimations de l'enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1990 à 1995 et celles de l'EDTR de 1996 à 2002 ont été révisées à la même occasion.

Représentativité transversale

Chaque échantillon longitudinal ou « panel » dans l'EDTR est au départ un échantillon transversal représentatif de la population. Cependant, parce que la population réelle varie d'une année à l'autre alors que, par définition, l'échantillon longitudinal reste le même, l'échantillon doit être ajusté de manière à bien refléter les changements dans la composition de la population. On y parvient en ajoutant à l'échantillon toutes les nouvelles personnes qui vivent avec les premiers répondants (tout en les enlevant de nouveau à des périodes subséquentes, si elles quittent le ménage). Inversement, on attribue aux premiers répondants qui quittent la population cible (en déménageant à l'étranger, en étant institutionnalisés, etc.) un poids égal à zéro aux fins de l'échantillon transversal.

Ainsi, l'échantillon transversal, composé des premiers répondants toujours dans la population cible ainsi que les personnes cohabitant avec eux est pratiquement entièrement représentatif de la population à chaque période. Le groupe manquant est composé de personnes qui viennent tout juste

de s'ajouter à la population cible et qui ne vivent pas avec quelqu'un qui faisait partie de la population cible au moment de la sélection du plus récent panel. Comme l'EDTR lance un nouveau panel tous les trois ans, ce groupe est toutefois assez petit.

Qualité des données

Il y a deux genres d'erreurs inhérentes aux données de sondage : les erreurs non dues à l'échantillonnage et les erreurs d'échantillonnage. La fiabilité des estimations d'enquête repose sur l'incidence combinée des erreurs non dues à l'échantillonnage et des erreurs d'échantillonnage. Pour plus amples détails sur les indicateurs de qualité voir le document de recherche [La qualité des données dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\)](#) en 2005.

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont habituellement des erreurs humaines, comme de simples erreurs, des malentendus ou des interprétations erronées. Les erreurs aléatoires auront très peu d'effet sur un grand nombre d'observations. En revanche, les erreurs systématiques peuvent influencer considérablement sur la fiabilité des estimations. Dans le cadre de l'EDTR, on consacre beaucoup de temps et d'efforts à la réduction des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent provenir de diverses sources telles que les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

Il y a **erreur de couverture** quand les unités de la base de sondage ne représentent pas exactement la population cible. On peut avoir omis des unités de la base de sondage (sous-dénombrement), inclus des unités qui n'appartiennent pas à la population cible (sur-dénombrement) ou inclus les mêmes unités plus d'une fois (unités en double). Le problème le plus commun est celui du sous-dénombrement.

Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (tirés des estimations démographiques basées sur le Recensement) et les comptes pondérés de l'échantillon. Les taux de glissement dans le cas des enquêtes auprès des ménages sont habituellement positifs parce que des personnes qui devraient être dénombrées ne le sont pas. Les taux de glissement ont été révisés rétroactivement jusqu'en 1997 au moyen des estimations démographiques basées sur le Recensement de 2001. Selon les données du tableau ci-après, l'EDTR a pris en compte 84% de sa population cible en 2006. Pour les procédures d'estimation de l'EDTR, on utilise les estimations démographiques basées sur le Recensement pour compenser les taux de glissement déterminés.

Sur demande, vous pouvez aussi obtenir les taux pour les groupements par sexe, province et âge.

Tableau A
Taux de glissement pour l'EDTR

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Canada (%)	8.4	9.0	8.4	9.5	10.6	12.4	13.4	14.2	14.5	16.0

Les **erreurs de réponse** peuvent être attribuables à de nombreux facteurs (un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fautive des répondants, par exemple). On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'EDTR. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, et la supervision des intervieweurs afin de déceler une interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire une erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les données sur le revenu prêtent particulièrement à de fausses déclarations, vu qu'il s'agit d'une question délicate à multiples volets à l'égard de laquelle les répondants ne sont pas toujours familiers. Ainsi, avant l'interview, une lettre est envoyée par la poste aux répondants, les avisant sur les informations requises pour compléter les questions sur le revenu. Ils disposent ainsi de temps pour consulter leurs documents et avoir en main les renseignements voulus au moment de l'interview. Pour les répondants qui autorisent Statistique Canada à consulter leurs fichiers d'impôt (soit la plupart des répondants), les données de l'EDTR sur le revenu sont puisées à même les fichiers administratifs. Cette procédure minimise le nombre de fausses déclarations de revenu dans le cadre de l'EDTR.

Les **erreurs de non-réponse** sont présentes dans toutes les enquêtes-échantillons, car les répondants éventuels n'acceptent pas tous de collaborer pleinement. L'importance de cette erreur varie d'une non-réponse partielle à une non-réponse totale.

Une non-réponse totale est enregistrée dans le cas où l'intervieweur se trouve devant l'impossibilité de contacter le répondant, lorsqu'aucun membre du ménage n'est capable de fournir l'information recherchée, ou que le répondant refuse de participer à l'enquête.

La réponse est calculée au niveau du ménage. Un ménage est jugé être « répondant » si au moins un de ses membres a répondu à l'interview. Il a été déterminé en outre que les renseignements sur la composition du ménage ne peuvent être manquants pour plus d'un an.

La non-réponse totale au niveau du ménage est traitée en ajustant le poids de base des individus faisant partie des ménages répondants afin de compenser pour ceux faisant partie des ménages qui n'ont pas répondu.

À l'intérieur d'un ménage répondant, les données des membres non répondants (s'il y a lieu) seront imputées ou auront des valeurs manquantes dans la base de données finale, selon la variable (pour plus de détails sur l'imputation, voir la section sur la non réponse partielle).

L'importance de cette erreur est inconnue mais de façon générale cette erreur n'est pas négligeable lorsqu'un groupe de personnes possèdent certaines caractéristiques communes refusent de participer à l'enquête et que ces caractéristiques exercent un effet déterminant sur les résultats de l'enquête. Le biais associé à la non-réponse augmente en fonction de la différence entre les caractéristiques des répondants et des non-répondants. Les méthodes employées pour compenser la non-réponse et, du coup, pour tenter de minimiser le biais s'appuient sur les renseignements disponibles à l'égard des répondants et des non-répondants.

La qualité des données de toute enquête repose sur des taux de réponse élevés. C'est pourquoi on encourage fortement les répondants à participer pleinement à l'EDTR.

Les taux de réponse transversaux au niveau ménage, présentés dans le tableau B, s'échelonnaient de 74,7 % (2004) à 86 % (1996).

Tableau B
Taux de réponse de l'EFC (1990-1995) et de

L'EDTR (1996-2006)

Année	Taux de réponse (%)
1990	79.0
1991	80.0
1992	80.7
1993	80.0
1994	79.5
1995	82.1
1996	86.0
1997	84.1
1998	82.7
1999	82.7
2000	79.2
2001	79.1
2002	79.0
2003	78.3
2004	74.7
2005	76.1
2006	74.9

La **non-réponse partielle** à l'enquête survient lorsque le répondant ne comprend pas la question ou l'interprète mal, refuse d'y répondre, ou encore n'arrive pas à se souvenir des renseignements demandés. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes.

On impute les données en s'appuyant d'abord sur les données de l'année précédente, mises à jour selon les circonstances. Ce n'est qu'en l'absence de données de l'année précédente que les données sont imputées selon la méthode du « plus proche voisin ». Cette méthode consiste à identifier une autre personne ayant des caractéristiques comparables à la personne qui n'a pas répondu aux questions. La valeur imputée est tirée de l'enregistrement de la personne semblable dite « répondant-donneur ».

Certaines sommes reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée, et le supplément de revenu garanti, sont calculées à partir d'autres renseignements.

Les **erreurs de traitement** peuvent se produire à divers stades de l'enquête : la saisie, la vérification, la codification, la pondération ou la mise en tableaux des données. La méthode de collecte assistée par ordinateur dont on se sert dans l'EDTR réduit les risques d'erreurs de saisie parce que le logiciel fait des contrôles de cohérence et d'exhaustivité des données. Pour minimiser les erreurs de codification, de pondération ou de mise en tableaux, on effectue périodiquement des tests de diagnostic. Ces tests comprennent des comparaisons des résultats avec d'autres sources de données.

Erreurs d'échantillonnage

Des erreurs d'échantillonnage surviennent parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population à partir de renseignements obtenus auprès de seulement un échantillon de la population. Les résultats ainsi obtenus peuvent différer de ceux que l'on obtiendrait si les renseignements avaient été recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Le plan de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon détermine l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Erreur-type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur-type (ET). Celle-ci mesure le degré de variation des estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur-type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation (Y). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance $Y \pm 2ET$ 95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par $Y \pm ET$, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur type sur l'estimation Y (c'est-à-dire $100 \times ET / Y$).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur-type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu moyen estimé d'une source donnée est de 10 000 \$ et que l'erreur-type correspondante est de 200 \$. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie entre 9 600 \$ et 10 400 \$, c'est-à-dire, 10 000 \$ \pm 400 \$. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu moyen de la population cible se situe entre 9 600 \$ et 10 400 \$.

Les erreurs types correspondant aux estimations sont calculées selon la méthode « bootstrap ». Pour en savoir plus sur les erreurs-types et les coefficients de variation, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée [Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada](#)

Indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité (DQ) sont basés sur le coefficient de variation (CV) et les seuils de suppression. Les signes conventionnels suivants sont employés :

Tableau D
Règles de qualité

Code DQ	Description
A	Excellente (CV entre 0 et 2%)
B	Très bonne (CV entre 2% et 4%)
C	Bonne (CV entre 4% et 8%)
D	Acceptable (CV entre 8% et 16%)
E	À utiliser avec prudence (CV plus grand ou égal à 16%)

F	Trop peu fiable pour être publié
.	Indisponible pour toute période de référence
..	Indisponible pour une période de référence précise
...	N'ayant pas lieu de figurer
p	Preliminaire
r	Rectifié
x	Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Seuils de suppression

Les seuils de suppression ou seuils de qualité, sont établis en fonction de la taille d'échantillon sous-jacente à l'estimation calculée. De façon générale, on requiert un minimum de 25 observations pour que l'estimation puisse être publiée. Par contre, ceci peut varier selon le type d'estimation. Les règles de suppression sont appliquées dans le but de préserver la confidentialité des répondants de l'enquête et pour assurer la qualité des estimations publiées.

Tableau C
Seuils de suppression

Type d'estimation	SUPPRIMER SI:
Pourcentages, distributions, proportions/parts :	
<ul style="list-style-type: none"> % sous le seuil de faible revenu (LICO) Distribution du revenu Proportion des familles ayant un revenu = 0 	Taille d'échantillon au dénominateur* < 25 ou Taille d'échantillon au dénominateur* < 100 et taille d'échantillon au numérateur < 5
Ratios:	
<ul style="list-style-type: none"> Salaire femmes/hommes 	Taille d'échantillon au numérateur < 25 ou taille d'échantillon au dénominateur < 25
Quintiles (parts, moyennes et limites supérieures)	
<ul style="list-style-type: none"> Parts du revenu par quintile Revenu moyen par quintile Limites supérieures du revenu 	Taille d'échantillon dans le quintile /5 < 25 ou Limite supérieure du revenu pour le quintile supérieur ou pour le total des quintiles
Autres type d'estimation	
<ul style="list-style-type: none"> Comptes Moyenne Médianes Coefficients Gini 	Taille d'échantillon < 25

*La taille d'échantillon au dénominateur correspond à la taille d'échantillon de l'estimation totale de laquelle la distribution, le pourcentage, la proportion ou la part est dérivée.

Tableaux de données

Série 100 – Gains

2020101	Répartition des gains, selon le sexe, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020102	Gains moyens des femmes et des hommes, et ratio des gains femmes à hommes, selon le régime du travail, dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020103	Nombre de personnes gagnant un revenu d'emploi, selon le sexe et le régime du travail, provinces et certaines RMR
2020104	Ratios des gains des femmes à hommes selon certaines caractéristiques, dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020105	Répartition du revenu total, selon les familles époux-épouse dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020106	Gains des particuliers, selon certaines caractéristiques et Classification type des professions, 1991 (CTP), dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020107	Gains des particuliers, selon certaines caractéristiques et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), dollars constants 2006, provinces et certaines RMR

Tableaux de données

Série 200 – Revenu du marché

2020201	Répartition du revenu du marché, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020202	Revenu moyen du marché, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, provinces et certaines RMR
2020203	Revenu médian du marché, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, provinces et certaines RMR

Tableaux de données

Série 300 – Transferts gouvernementaux

2020301	Transferts gouvernementaux, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, dollars constants 2006, Canada et provinces
-------------------------	---

Tableaux de données

Série 400 – Revenu total

2020401	Répartition du revenu total, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020402	Répartition du revenu total des particuliers, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020403	Revenu total moyen, selon le type de famille économique, dollars constant 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020404	Revenu total, selon le type de famille économique, groupe d'âge et source de revenu, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020405	Limites supérieures de revenu et parts du revenu par les quintiles de revenu total, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada et provinces
2020406	Limites supérieurs de revenu et part du revenu par les quintiles de revenu total, selon la principale source de revenu, dollars constant 2006, Canada et provinces
2020407	Revenu des particuliers, selon le group d'âge, le sexe et la source de revenu, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020408	Répartition du revenu total, selon le type de famille de recensement, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020409	Revenu total moyen, selon le type de famille de recensement et la modalité de vie des personnes dans le ménage, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020410	Revenu total moyen, selon le type de famille de recensement, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020411	Revenu total médian, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR

Tableaux de données

Série 500 – Impôt sur le revenu

2020501	Impôt sur le revenu, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, dollars constants 2006, Canada et provinces
-------------------------	--

Tableaux de données

Série 600 – Revenu après impôt

2020601	Répartition du revenu après impôt, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020602	Répartition du revenu après impôt des particuliers, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020603	Revenu moyen après impôt, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020604	Limites supérieures de revenu et parts du revenu par les quintiles de revenu après impôt, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada et provinces
2020605	Revenu médian après impôt, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR

Tableaux de données

Série 700 – Concepts de revenu multiples

2020701	Revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu, dollars constants 2006, Canada et provinces
2020702	Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt, selon le type de famille économique, dollars constant 2006, Canada et provinces
2020703	Revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, dollars constants 2006, Canada et provinces
2020704	Transferts gouvernementaux et l'impôt sur le revenu, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, dollars constants 2006, Canada et provinces
2020705	Coefficients de Gini du revenu du marché, total et après impôt, selon le type de famille économique, Canada et provinces
2020706	Revenu du marché, total et après impôts pour le famille économique, selon les quintiles de revenu ajusté après impôt, dollars constants 2006, Canada et provinces

Tableaux de données

Série 800 – Faible revenu

2020801	Seuils de faible revenu avant et après impôt pour régions rurales et urbaines, selon la taille de la famille, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020802	Personnes à faible revenu, Canada, provinces et certaines RMR
2020803	Familles à faible revenu avant et après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Canada, provinces et certaines RMR
2020804	Familles à faible revenu, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020805	Écart de faible revenu, selon le type de famille économique, dollars constants 2006, Canada, provinces et certaines RMR
2020806	Transitions du statut de faible revenu des personnes avant et après impôt, selon les certaines caractéristiques, Canada et provinces
2020807	La persistance du seuil de faible revenu, selon les certains caractéristiques, Canada et provinces

Tableaux de données

Série 900 – Tableaux chronologiques

2020901	Nombre de personnes et de familles, selon le type de famille économique, Canada, provinces et certaines RMR
2020903	Nombre de personnes et de familles, selon le type de famille de recensement, Canada, provinces et certaines RMR

Produits reliés aux données

Les liens suivants sont reliés aux produits de données générés par l'EDTR et aussi par d'autres enquêtes.

Ce qui suit est une liste de produits supplémentaires de Statistique Canada découlant de l'EDTR et de d'autres enquêtes. Du support additionnel pour l'utilisation et l'interprétation des estimés de l'EDTR sont disponibles sous forme de guide de l'utilisateur, publications, et documents de recherche qui sont énumérés dans la liste ci-dessous.

Publication gratuite

- [Analyse du revenu au Canada](#)
- [Le revenu au Canada](#)
- [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - Aperçu de l'enquête](#)

Les tableaux sommaires gratuits dans le Canada en statistiques

- [Travail: salaires et traitements](#)
- [Finances personnelles et finances des ménages: revenu](#)

Produits payants

- [Les tableaux détaillés sur CANSIM](#)
- [Microdonnées transversales à grande diffusion](#)

Documents de recherche ou de travail

- [Le dictionnaire électronique de données de l'EDTR](#)
- [Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu](#)
- [Direction des études analytiques documents de recherche](#)
- [Série de documents de recherche - Revenu; incluant les questionnaires de l'entrevue de l'EDTR, les guides de l'utilisateur, et les publications sur les seuils de faible revenu \(SFR\).](#)
- [L'emploi et le revenu en perspective](#)

Services reliés aux données

Tableaux personnalisés de l'EDTR

Pour les clients ayant des besoins spécifiques, des tableaux personnalisés peuvent être produits sur une base de frais recouvrables. Communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu (1-888-297-7355 ou 613-951-7355; revenu@statcan.gc.ca).

Accès aux données de l'EDTR à distance

L'accès aux données à distance est une initiative qui permet aux chercheurs de l'extérieur d'accéder et d'utiliser les données de l'EDTR.

Par cet accord, les chercheurs peuvent contacter la Division de la statistique du revenu pour indiquer leurs intérêts à utiliser l'accès à distance et pour fournir un résumé expliquant les objectifs de ses recherches. Avec l'approbation de leur demande d'accès, une copie du logiciel d'extraction des données de l'EDTR (SLIDRET) de même qu'une structure de base de données vide sont fournies aux chercheurs.

Les chercheurs rédigent et testent leurs propres programmes informatiques et les envoient par la suite à Statistique Canada par Internet. Nous soumettons les programmes, assurons la confidentialité et la fiabilité des données et retournons les résultats par courriel. Ce processus nous permet « d'ouvrir » notre ensemble complexe de données à plus de chercheurs. Ceci contribue, par conséquent, à augmenter le nombre de recherches.

Ce service est une alternative aux Centres de données de recherche et aux bureaux régionaux.

Communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu (1-888-297-7355 ou 613-951-7355; revenu@statcan.gc.ca).

Centres de recherche de données

Les [Centres de recherche de données](#) font partie d'une initiative de Statistique Canada, du [Conseil de recherches en sciences humaines du Canada](#) (CRSH), et de consortiums d'universités visant à renforcer la capacité de recherche sociale du Canada et à soutenir les milieux de la recherche en matière de politiques.